

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD16

présenté par

M. Galut

ARTICLE 3

Après le mot et le signe :

« agricole, »,

insérer le mot et le signe :

« fiscale, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique menée en matière de transparence des flux financiers et de lutte contre l'évasion fiscale a indéniablement une incidence dans le domaine du développement. Le présent amendement intègre donc la politique fiscale à la liste des politiques publiques susceptibles d'avoir un impact dans le domaine du développement citées.